



1206307701

DATE DEPOT	2012-07-09
NUMERO DE DEPOT	2012R062992
N° GESTION	2010B07259
N° SIREN	521392449
DENOMINATION	CENAL
ADRESSE	6 rue Paul Baudry 75008 Paris
DATE D'ACTE	2012/07/04
TYPE D'ACTE	ORDONNANCE
NATURE D'ACTE	

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

- 9 JUL. 2012

62992
numéro de dépôt

Nous Président du Tribunal de Commerce de Paris,

A la requête de

la société CENAL SAS

Nommons

Monsieur Jean-François BALOTEAUD

demeurant

150 Rue de Courcelles - 75017 Paris

en qualité de commissaire aux avantages particuliers

OE 04 27 12

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences ne peut en aucun cas être sous traité

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission

En cas de contestation sur le devis du commissaire, celle-ci pourra être soumise à notre appréciation soit pour révision du devis soit pour dessaisissement du commissaire désigné et nomination éventuelle d'un autre commissaire

Disons que le commissaire communiquera aux organes de direction de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document

Disons qu'à la fin de sa mission, le commissaire nous adressera ce document selon les modalités décrites dans la lettre qui lui a été adressée

Disons que le commissaire disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente cinq jours pour exécuter sa mission et ce à compter de la date de la présente ordonnance

Disons qu'en cas d'empêchement, le commissaire nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi que la société requérante, afin de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire en remplacement

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celle-ci

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés

Fait à Paris le 4 Juillet 2012

Le Greffier

A.M. D. COURCELLE



Le Président du Tribunal

Pour le Président
Le Délégué général

C. TESSIOT

Copie certifiée
conforme le

- 4 JUL. 2012

Le Greffier